

[Text]

Mr. Bryson: Mr. Chairman, that is right, and to add to that, the meaning of "control" is that set out in section 186 of the Income Tax Act. Under that section, "control" has a much broader meaning than the ordinary meaning, which is owning more than 50 per cent of the shares of the corporation. Therefore, this provision should not affect corporate reorganizations and preferred shares being issued between related companies, because of the meaning of "control" that we are proposing for this purpose.

The Chairman: I am interested in the specific choice of words that you have used. You said this amendment should not affect—

Mr. Bryson: Mr. Chairman, I could be more positive and say that if the corporations are related, they would not apply.

Senator Godfrey: These preferred shares were essentially used by companies that were not paying income tax because the dividends would not be deductible for tax purposes.

Mr. Bryson: Genly, senator, that would be the reason they would issue them—they did not have a need for an interest deduction.

Senator Godfrey: To go back to my favourite illustration of Stelco, I think they issued a couple of hundred million dollars of these preferred shares, and I believe they saved themselves \$10 million a year in interest rates and, of course, they were not in a taxpaying position. Therefore, there was no advantage for them to deduct interest.

Mr. Bryson: In such circumstances, you are right, senator.

Senator Godfrey: You really added one tax on to another that the company already enjoyed, but somebody who has a large depreciation is getting a further break.

Mr. Short: On this particular amendment, senator, we were made aware that during the course of the summer of 1981 there were a number of short-term share issues going out for 90-day periods. That represented an attempt by some firms to get into the short-term money market through the guise of a preferred share. A share that is expected to remain outstanding for 90 days, which has a fixed rate of interest and a firm redemption price, really cannot be called an equity investment. In market parlance, I think that is short-term paper. The particular amendment that is under discussion was an attempt to recognize those things for what they were.

Mr. Gillespie: The last question I wish to put to Mr. Bryson is whether he could describe the intent and purpose of paragraph (160)(a) which states:

(a) dividends on prescribed shares issued after October 23, 1979 be excluded from the application of subsection 112(2.2) of the Act,

Mr. Bryson: Mr. Chairman, the purpose of this amendment was to allow room for the minister, in situations which might be brought to his attention where the provisions of subsection

[Traduction]

M. Bryson: Monsieur le président, c'est exact et j'ajouterais que la définition de contrôle dans ce cas est donnée à l'article 186 de la Loi de l'impôt sur le revenu. En vertu de cet article, «contrôle» a une signification beaucoup plus vaste que dans le sens habituel où l'on veut habituellement dire que la société possède 50 p. 100 des actions de la société. Par conséquent, la disposition ne devrait pas toucher les réorganisations de sociétés et les actions privilégiées émises entre des sociétés qui sont liées, en raison de la signification que nous donnons à «contrôle» à cette fin.

Le président: Votre choix de mots m'intéresse. Vous avez dit que la disposition ne devrait pas toucher...

M. Bryson: Monsieur le président, je pourrais être plus précis et dire que, si les sociétés sont liées, la disposition ne s'applique pas.

Le sénateur Godfrey: Ces actions privilégiées étaient essentiellement utilisées par des sociétés qui ne payaient pas d'impôts, parce que les dividendes n'auraient pas été déductibles aux fins de l'impôt.

M. Bryson: Genement, sénateur, c'est la raison pour laquelle elles les émettaient, elles n'avaient pas besoins de la déduction pour intérêts.

Le sénateur Godfrey: Pour en revenir à mon exemple préféré, Stelco, je pense qu'elle a émis quelque centaines de millions de dollars de ces actions privilégiées et je pense qu'elle a économisé 10 millions par année d'intérêts et, bien sûr, elle n'avait pas à payer d'impôts. Par conséquent, elle n'avait pas d'avantages à déduire des intérêts.

M. Bryson: Dans ces circonstances, vous avez raison, sénateur.

Le sénateur Godfrey: Vous ne faites donc qu'ajouter un impôt à un autre qu'elle n'a pas à payer de toute façon, mais la société qui a un fort amortissement reçoit un avantage de plus.

M. Short: Au sujet de cette modification, sénateur, il a été porté à notre connaissance que, durant l'été de 1981, il y a eu un certain nombre d'actions privilégiées qui étaient émises pour des périodes de 90 jours. C'était une tentative effectuée par certaines entreprises pour entrer sur le marché de l'argent à court terme sous le couvert d'actions privilégiées. Une action qui doit rester sur le marché pendant 90 jours, qui comporte un taux fixe d'intérêt et un prix garanti de rachat, ne peut pas être considérée comme un investissement dans un capital-actions. À la bourse, on appelle cela un billet à court terme. La modification dont nous parlons avait pour objet d'établir ces choses pour ce qu'elles sont.

M. Gillespie: La dernière question que je voudrais poser à M. Bryson porte sur l'intention et l'objet du paragraphe 160(a) qui stipule:

a) que les dividendes sur les actions autorisées émises après le 23 octobre 1979 soient exclus de l'application du sous-paragraphe 112(2.2) de la Loi,

M. Bryson: Monsieur le président, l'objet de cette modification était de donner au Ministre la possibilité, dans les cas portés à son attention, où les dispositions du sous-paragraphe